

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 25 mai à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

#### **Etaient présents :**

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, PORTIE Serge, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie.

**Procuration :** Bertin RUFIE (procuration à Benoît OLIVIE), COUDERC Jean-Christophe (procuration à Julien TEULIER)

**Absents excusés :** VINEL Marylène, PALAYRET Christian, FRAYSSE Kévin, MOULY Caroline.

#### **Délibération n° 2022 – 40 : Institutions et vie politique** **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

#### **Délibération n° 2022 – 41 : Institutions et vie politique** **Ajout de délibérations à l'ordre du jour**

Monsieur le Président propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- Approbation du nouveau plan de financement pour l'extension de la Maison de santé
- Attribution d'une subvention à l'Association Belcastel Accueil Information

Le Conseil Communautaire autorise l'examen de ces délibérations.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Commande publique :

- Groupement de commande pour le renouvellement du marché Voirie

Finances locales :

- Mise en place d'un fonds de concours
- Participation au Syndicat d'Adduction d'eau Montbazens-Rignac pour le renforcement eau potable Zone d'activité d'Anglars
- Subvention à l'association Georges Rouquier et à l'Association Belcastel Accueil Information
- Plan de financement concernant l'extension du Centre Médical

Autres domaines :

- Validation du PPG (Programme Pluriannuel de Gestion GEMAPI) 2022-2026 du SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont)
- Convention d'Hébergement des données et de sécurisation informatique avec le SMICA

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022

#### Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Président par le conseil communautaire

Monsieur le président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Président par le Conseil Communautaire ci-après :

- **Cantine** :
  - Commande de 3 fours de maintien en température et 3 réfrigérateurs pour un montant 12 342 euros HT. Ce matériel est pris en charge par le programme « soutien aux cantines scolaires » de France Relance.
- **Matériel informatique** :
  - Commande pour 6 vidéoprojecteurs interactifs pour un montant de 9 317,96 euros HT. Ces équipements sont subventionnés à 70 % dans le cadre du programme « socle numérique dans les écoles élémentaires ».
- **Détecteur de CO2**
  - Equipement de détecteur co2 les écoles et le multi-accueil : 1 100 euros pris en charge par l'Etat.
- **Médiathèque Office de Tourisme**
  - Des étagères et rangements pour un montant de 7 482 euros HT
  - Application Mobile - Montant : 1000 euros pour le développement et 500 euros par an

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

#### Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil communautaire

Monsieur le président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le Conseil Communautaire ci-après :

- **Extension du Centre Médical**
  - Un avenant d'un montant de 3 404 euros HT a été validé concernant le lot « Couverture étanchéité » pour la réfection du puits de jour de l'accueil
- **PLUI**
  - Le bureau d'études OC'THEA a été retenu pour un montant de 133 112,50 euros HT pour l'élaboration du PLUI.
- **Travaux Rénovation énergétique dans les écoles**
  - Ecole d'Escandolières : les travaux d'électricité et chauffage et de plâtrerie et isolation ont été confiés à l'entreprise ADL pour un montant de 28 347,38 euros.
  - Ecole d'Auzits : les travaux de chauffage et d'électricité ont été confié à l'entreprise Jean-Luc Broussy pour montant : 22 117,45 euros.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

**Délibération n° 2022 - 42 : Institutions et vie politique**  
**Désignation d'un secrétaire de séance**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Julien TEULIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

<b>Délibération n ° 2022 - 43 : Commande publique</b> <b>Groupement de commande pour le renouvellement du marché voirie</b>
--

Exposé :

Les Communes membres et la Communauté de Communes du Pays Rignacois réalisent chaque année des travaux de voirie dans le cadre de leurs compétences respectives.

Pour la voirie qui relève de sa compétence, la Communauté de Communes a décidé de lancer un nouveau marché triennal à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie pour la période 2022-2024.

Certaines communes ont émis le souhait de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de ce marché.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de constituer et d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes membres de la Communauté de Communes qui en auront délibéré.

Les modalités de constitution et de fonctionnement du groupement de commandes sont précisées dans le projet de convention annexée à la délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie dans le cadre d'un marché triennal à bon de commande pour la période 2022-2024.
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande
- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents dès que les conseils municipaux des communes en auront délibéré,
- d'accepter que la Communauté de Communes du Pays Rignacois soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- d'autoriser Monsieur Président à signer le marché à intervenir pour les travaux qui relèvent de sa compétence.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

<b>Délibération n° 2022 – 44 : Finances locales</b> <b>Mise en place d'un fonds de concours</b>
--

Exposé :

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que la Communauté de Communes supporte des charges importantes en raison du niveau de compétences qui lui incombent. Pour lui permettre de poursuivre la réalisation des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes sollicite en 2022 de la part des Communes membres le versement d'un fonds de concours tel que prévu à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le fonds de concours sollicité est d'un montant total de 100 000 euros sur un programme d'investissement de 267 500 euros.

Il se répartit comme suit :

<b>Montant des travaux HT</b>	<b>267 500 €</b>
<b>Subvention</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Montant des travaux net de subventions</b>	<b>227 500 €</b>

Communes	Montant
<b>ANGLARS</b>	<b>16 230</b>
<b>AUZITS</b>	<b>14 911</b>
<b>BELCASTEL</b>	<b>6 960</b>
<b>BOURNAZEL</b>	<b>7 595</b>
<b>ESCANDOLIERES</b>	<b>6 910</b>
<b>GOUTRENS</b>	<b>13 688</b>
<b>MAYRAN</b>	<b>9 190</b>
<b>RIGNAC</b>	<b>24 516</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>

#### Décision :

Après en avoir délibéré le conseil de communauté :

- Décide de solliciter en 2022 de la part des communes membres le versement d'un fonds de concours d'un montant global de 100 000 euros pour la réalisation de travaux sur la voirie d'intérêt communautaire tel que répartis ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives au versement de ce fonds de concours.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

**Délibération n° 2022 - 45 : Finances locales**  
**Participation au Syndicat d'Adduction d'eau Montbazens-Rignac-Zone d'activité d'Anglars**

Exposé :

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable sur la Zone d'Activité de la Croix de Revel pour alimenter un nouveau terrain constructible.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 8 385,22 euros HT, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Président précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la Communauté de Communes est de 4 997,78 €.

Il appartient au Conseil Communautaire de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public, et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour la mise en chantier.

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de demander au Syndicat d'adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- de S'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 4 997,78 euros correspondant à la contribution restant à la charge de la Communauté de Communes conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC.
- dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Communauté de Communes serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour les frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

<p align="center"><b>Délibération n° 2022 - 46 : Finances locales</b> <b>Subvention Association Georges Rouquier et Association Belcastel Accueil Information</b></p>
---

#### Exposé :

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que deux associations culturelles et patrimoniale du territoire de la Communauté de Communes ont déposé une demande de subvention :

- l'Association Georges Rouquier pour la programmation cinématographique et l'organisation d'événements culturels
- l'Association Belcastel Accueil Information pour l'organisation du Festival de Théâtre accueillant des troupes professionnelles de renommée nationale

Elles sollicitent chacune une subvention de 2 000 €.

#### Décision :

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022

Après en avoir délibéré, considérant que la Communauté de Communes soutient les associations à portée culturelle et patrimoniale, dont les actions participent à l'attractivité touristique de son territoire, le conseil communautaire vote à l'unanimité les subventions ci-après :

- 2 000 euros au profit de l'association Georges Rouquier
- 2 000 euros au profit de l'association Belcastel Accueil Information (dont 1000 euros avait été attribués lors du vote du budget 2022)

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

**Délibération n° 2022 - 47 : Finances locales  
Extension de La Maison de santé – Plan de financement**

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que l'opération d'extension et d'aménagement de la Maison de Santé est présentée dans le cadre d'un financement au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et qu'il y a lieu d'adopter le plan de financement :

	<b>Montant</b>
Montant des travaux HT	140 000 €
Subvention sollicitée	42 000 €
Part Communauté de Communes	98 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que présenté,
- Autorise M. le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

**Délibération n° 2022 - 48 : Domaines de compétences par thèmes  
Programme Pluriannuel de Gestion GEMAPI (PPG) 2022-2026 du SMBV2A**

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que le SMBV2A soumet à validation les travaux et actions à inscrire au PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) GEMAPI pour la période 2022-2026 :

Travaux	Coût total	Part CCPR
Renaturation des têtes de l'Alzou	42 000 €	11 233 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022**

Etude optimisation des ZEC sur le bassin de l'Alzou, de St Félix à Lacout	12 000 €	2 400 €
Mise en défens des berges rau de Besade	12 240 €	4 080 €
Mise en défens des berges Aveyron et rau du Soulié	13 560 €	4 520 €
Mise en défens et abreuvement en amont du profil de baignade de Belcastel : riu negre	61 200 €	20 400 €
Traitement de la ripisylve en amont de la passerelle du Bousquet	4 704 €	940,80 €
Gestion des peupliers en amont du Pont de Valez : analyse coût bénéfice	30 240 €	6 048 €
<b>TOTAL</b>	<b>175 944 €</b>	<b>49 621,80 €</b>

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le PPG GEMAPI 2022-2026 présenté par le SMBV2A.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0

<p><b>Délibération n° 2022 - 49 : Domaines de compétences par thèmes</b> <b>Convention d'hébergement des données et de sécurisation informatique-SMICA</b></p>
--

Exposé :

Monsieur le Président que au conseil communautaire que la Communauté de Communes a opté pour le système d'hébergement des données et de sécurisation des postes informatiques proposé par le SMICA pour assurer les prestations techniques sont les suivantes :

- Hébergement sécurisé
- Sauvegarde des données
- Infogérance des identités et accès aux données
- Infogérance des messageries électroniques
- Licences Microsoft avec les mises à jour
- Maintenance des postes informatiques

La cotisation est déterminée chaque année par délibération du Comité Syndical du SMICA. La convention est renouvelable par tacite reconduction.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention d'hébergement des données et de sécurisation informatique avec le SMICA.

Abstentions : 0      Exprimés : 22      Pour : 22      Contre : 0



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 25 MAI 2022**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.